

DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

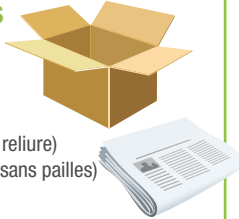
BAC VERT

MATIÈRES RECYCLABLES PÊLE-MÊLE DANS LE BAC



PAPIERS ET CARTONS PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Sacs de papier
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans pailles)



PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros :



- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)



MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes d'aluminium
- Cintres (regrouper en paquets)
- Tuyaux et chaudrons



VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs



MATIÈRES REFUSÉES

- Papiers et cartons souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 6
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles de gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.



• Rincez les contenants pour éviter les odeurs et préserver la santé des travailleurs.

• Mettez les matières pêle-mêle dans le bac. Elles ne doivent pas être dans des sacs.

• Vous manquez d'espace dans votre bac vert ? Compactez les contenants pour maximiser l'espace.

BAC NOIR

SEULS LES DÉCHETS ULTIMES (QUI N'ONT AUCUN POTENTIEL DE RECYCLAGE OU DE VALORISATION) DEVRAIENT SE RETROUVER DANS LE BAC NOIR.



MATIÈRES REFUSÉES

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles de gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, résidus de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

BAC BRUN

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

LES COMPOSTEURS DOMESTIQUES ARRIVENT EN 2018!

Au printemps 2018, chaque résidence recevra un composteur domestique pour la collecte et le traitement des matières organiques. Afin de vous accompagner dans cette nouvelle façon de faire, des séances d'informations et des formations vous seront offertes, en plus de documents qui vous seront distribués.

RÈGLES À SUIVRE

BAC VERT

Seules les matières recyclables sont acceptées dans le bac vert. **Les bacs verts contenant des matières refusées ne seront pas vidés et les matières disposées à l'extérieur des bacs ne seront pas ramassées.** En cas d'excédents, vous pouvez les apporter à l'écocentre le plus près de chez vous.

BAC NOIR

Seuls les déchets ultimes sont acceptés dans les bacs noirs. **Les bacs noirs contenant des matières refusées ne seront pas vidés et les déchets à l'extérieur des bacs ne seront pas ramassés.**

CONSEILS

- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement. Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

QUAND

Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte et les retirer une fois la collecte terminée.

COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les bacs de récupération et de déchets doivent être placés côte à côte, **avec un espace d'au moins 100 centimètres autour de chaque bac**, et les poignées et les roues devront pointer vers la maison afin que rien ne bloque l'accès au bras électronique.

EN HIVER

Déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. **Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.**

CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

2018

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRUCS ET CONSEILS



NOTRE TERRITOIRE
POLICE AVENIR

**MRC DES
LAURENTIDES**

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU
IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION
LAC-SUPÉRIEUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LAMINERVE | LANTIER
MONTCALM | MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819-321-2332

TRAINDEVIEDURABLE.com

CALENDRIER DES COLLECTES 2018

IVRY-SUR-LE-LAC

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
	1	2	3	4	5	6		4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	11	12	13	14	15	16	17	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	
14	15	16	17	18	19	20	18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	
21	22	23	24	25	26	27	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25				
28	29	30	31											29	30	31	26	27	28	29	30	31						

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	9	10	11	12	13	14	15	7	8	9	10	11	12	13
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	16	17	18	19	20	21	22	14	15	16	17	18	19	20
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	23	24	25	26	27	28	29	21	22	23	24	25	26	27
25	26	27	28	29	30	31	29	30	30									28	29	30	31						

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	
27	28	29	30	31	24	25	26	27	28	29	30								30	31							

JANVIER 2019							FÉVRIER 2019						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3					1	2	3
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31	24	25	26	27	28	29	30	31	

MARS 2019						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

LÉGENDE

-  DÉCHETS SEULEMENT
-  MATIÈRES RECYCLABLES SEULEMENT
-  MATIÈRES ORGANIQUES
-  GROS REBUTS

SAVIEZ-VOUS QUE...

Approximativement 140 tonnes de déchets domestiques et 55 tonnes de matières recyclables sont collectées annuellement dans votre municipalité!

UN PROBLÈME ?

Pour un problème de collecte, contactez la RITL au 819-681-3379 ou 819-324-5679.
Pour remplacer ou commander un nouveau bac, contactez votre municipalité.

éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES

-  **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)***
Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombones de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.
** Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD*
-  **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION**
Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, bardeaux d'asphalte, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, prélat, céramique, etc.), douches, bains, éviers, toilettes, etc.
-  **APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES**
Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sécheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.
-  **MEUBLES**
Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)
-  **OBJETS DIVERS**
BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.
-  **RÉSIDUS VERTS**
ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.
Feuilles mortes, tiges et brindilles.
-  **MATIÈRES RECYCLABLES**
Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.
-  **PNEUS ET BATTERIES D'AUTO**
Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

CONSIGNES

Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés. Preuve de résidence exigée.
Heures d'ouverture variables à vérifier auprès de votre municipalité ou

TRAINDEVIEDURBLE.com

éco CENTRE

INTERDICTION AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

HORAIRE
(Sujet à changement)

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

1710, rue Principale

ÉTÉ (9 avril au 15 septembre 2018) :
Lundi au vendredi de 9h à 16h30

HIVER (3 janvier au 7 avril 2018 et 18 septembre au 29 décembre 2018) :
Mardi au vendredi de 9h à 16h30

Toute l'année : Samedi de 9h à 15h

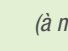


COLLECTE DE GROS REBUTS

UNE COLLECTE DES GROS REBUTS A LIEU LES :

21 mai et 3 septembre
(VOIR CALENDRIER)

ATTENTION

SEULS LES ITEMS SUIVANTS SONT ACCEPTÉS :

-  (à mettre au chemin la veille de la collecte seulement)
 -  **MEUBLES DE MAISON OU DE JARDIN**
Table, chaise, divan, matelas, sommier, lit, bureau, bibliothèque, desserte et étagère.
 -  **ÉLECTROMÉNAGERS SANS HALOCARBURES**
Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, chauffe-eau.
- Tout le reste doit être apporté à l'écocentre (voir encadré écocentre).**